



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme

7-9 décembre 2005
Bali (Indonésie)

**RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEUXIÈME PHASE DU PLAN
D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME
DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE (2006-2012)**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU
TOURISME EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE – PHASE II (2006-2012)**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le projet de Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique – phase II (2006-2012) propose des mesures à prendre au niveau national dans les cinq domaines thématiques ci-après: a) renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; b) facilitation des voyages et développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au tourisme; c) gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme et e) valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme. Le projet de Programme d'action régional (2006-2012), qui constitue un cadre destiné à appuyer et compléter les efforts nationaux, figure en annexe au projet de Plan.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE – PHASE II (2006-2012)	1
A. Objectif du Plan.....	3
B. Résultats attendus.....	3
C. Propositions d'action	4
D. Exécution, calendrier et suivi	11
E. Stratégies de mobilisation des ressources.....	12
II. PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME (2006-2012).....	13
III. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA RÉUNION	19

Introduction

1. La première phase du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005) a été lancée par le secrétariat, après son adoption par la Commission à sa cinquante-cinquième session, en 1999. Le Plan offrait un cadre pour le renforcement des capacités nationales et la promotion de la coopération régionale, énonçait les conditions générales d'un développement durable du tourisme et proposait des mesures à prendre aux niveaux national et régional. Il comportait les six domaines thématiques suivants: a) mise en valeur des ressources humaines dans le secteur touristique, b) impact économique du tourisme, c) gestion environnementale du tourisme, d) développement des infrastructures et investissements dans le secteur du tourisme, e) facilitation des voyages et f) coopération régionale et sous-régionale pour le développement du tourisme.

2. À sa soixante et unième session, en 2005, la Commission a adopté la proposition présentée en faveur d'une deuxième phase du Plan d'action (2006-2012). Elle a recommandé que les questions ci-après constituent les domaines thématiques de la deuxième phase: a) renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et l'atténuation de la pauvreté; b) facilitation des voyages et développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au tourisme; c) gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme et e) valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

3. Le projet de Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique – phase II (2006-2012) suggère un certain nombre de mesures à prendre à l'échelon national dans les cinq domaines thématiques précités. Le projet de programme régional d'action qui l'accompagne offre un cadre destiné à appuyer et compléter les initiatives prises à l'échelon national.

I. PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE – PHASE II (2006-2012)

4. La mondialisation, qui s'accompagne d'une accélération des échanges et de l'intégration dues à la réduction du coût et à l'amélioration de la fréquence et de la rapidité des transports, d'un meilleur accès aux technologies de l'information, et d'une plus grande liberté de circulation des capitaux, des biens et des personnes, a créé d'énormes possibilités d'expansion du tourisme.

5. On reconnaît désormais que le tourisme constitue l'un des plus vastes secteurs d'activité au monde et qu'il possède un énorme potentiel de croissance. Dans nombre de pays de la région, y compris les moins avancés, il en est venu à constituer une importante source de devises. Il offre également un moyen efficace pour développer la base économique grâce à son interdépendance étroite avec les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Partant, le tourisme revêt une importance socioéconomique considérable dans de nombreuses régions du monde et joue un rôle particulièrement notable dans les pays en développement.

6. Dans un certain nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique, le tourisme peut devenir l'un des secteurs de pointe dans la lutte contre la pauvreté. L'industrie touristique peut créer un certain nombre de synergies de développement permettant d'aider à surmonter la pauvreté grâce à la création d'emplois dans des régions très diverses, notamment les régions rurales éloignées. Ce dernier point est particulièrement important car c'est dans les régions rurales que l'extrême pauvreté est, de loin, la plus répandue. Le tourisme offre des possibilités d'activités à forte intensité de main d'œuvre et à petite échelle et emploie une forte proportion de femmes et de jeunes non qualifiés. Son potentiel en matière de création d'emplois est d'importance capitale car le chômage est le principal problème social et économique auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement.

7. Le tourisme peut également favoriser une meilleure prise de conscience de l'environnement et du patrimoine culturel puisqu'il trouve sa source dans le désir des voyageurs d'appréhender et d'apprécier la culture locale et le milieu naturel local dans toute leur diversité. Le tourisme représente un encouragement direct et puissant à protéger le patrimoine et l'environnement, qui constituent des ressources et un atout. Il peut procurer des ressources financières pour la remise en état des sites et bâtiments historiques; favoriser la conservation de l'environnement naturel; revitaliser la culture et encourager les artisans et les artistes à pratiquer leurs savoir-faire traditionnels.

8. Le tourisme peut être un catalyseur de développement, mais il est essentiel que les pays s'emploient à en promouvoir le développement durable sous tous ses aspects, en accordant l'attention voulue à ses dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. À cet effet, les gouvernements doivent formuler des politiques et stratégies appropriées pour faire en sorte que les avantages du tourisme soient largement répartis, et ses effets défavorables réduits au minimum et que l'appui nécessaire soit apporté à son développement rationnel et durable.

9. La Commission reconnaît, depuis sa création, l'importance du tourisme ainsi qu'en témoignent certaines de ses premières résolutions, telles la résolution E/CN.11/218, du 27 octobre 1949, relative aux voyages et la résolution 32 (XVI), du 17 mars 1960, relative au développement du tourisme et des voyages internationaux.

10. Plus récemment, à ses sessions annuelles, la Commission a souligné à maintes reprises le rôle important du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté et a vivement encouragé les travaux du secrétariat dans ce secteur. Notant que le Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005) viendrait à expiration à la fin de 2005, elle a fait sienne, à sa soixante et unième session, une proposition en faveur d'une deuxième phase du Plan (2006-2012). Elle a également approuvé la tenue d'une réunion intergouvernementale sur le développement du tourisme durable en 2005, qui serait chargée de faire le point des réalisations obtenues grâce au Plan d'action (1999-2005) et d'étudier l'opportunité d'une deuxième phase.

11. [Le Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique – phase II (2006-2012), y compris son programme d'action régional, a été adopté par la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme, tenue à Bali (Indonésie), en décembre 2005 et approuvé par la Commission à sa soixante-deuxième session tenue à Jakarta en avril 2006].

A. Objectif du Plan

12. L'objectif du Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique – phase II (2006-2012) est d'encourager le développement rationnel et durable du tourisme et d'accroître sa contribution au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté.

13. La notion de durabilité se fonde généralement sur une définition qui englobe les dimensions économique, financière, sociale, culturelle, écologique et environnementale. De ce fait, le développement durable du tourisme doit être écologiquement rationnel et socioculturellement acceptable tout en garantissant sa viabilité économique à long terme.

B. Résultats attendus

14. La bonne exécution du Plan contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux d'entre eux qui ont trait à la réduction de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, à la conservation de l'environnement, aux partenariats mondiaux pour le développement et à la prise en compte des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays petits États insulaires en développement. La mise en œuvre du Plan devrait donner les résultats suivants:

a) Promouvoir la contribution du tourisme au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté en créant pour les communautés pauvres des possibilités de bénéficier des avantages du tourisme;

b) Faciliter les voyages grâce au développement coordonné des infrastructures touristiques et à l'amélioration des procédures de délivrance des visas, des formalités de frontière et des réglementations douanières;

c) Réduire au minimum les effets socioculturels et environnementaux défavorables du tourisme tout en renforçant son rôle dans la conservation du milieu naturel et la préservation du patrimoine culturel;

d) Renforcer les capacités de gérer les crises et les risques qui affectent le tourisme;

e) Accroître les capacités de valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

C. Propositions d'action

15. Dans le contexte général du renforcement des capacités nationales pour le développement durable du tourisme, le projet de Plan propose diverses actions à prendre à l'échelon national. À l'appui et en complément de celles-ci, le projet de Programme régional d'action pour le développement durable du tourisme (2006-2012) constitue un cadre d'action à l'échelon régional. Les projets de Plan d'action et de Programme régional d'action s'articulent autour de cinq domaines thématiques: a) le renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; b) la facilitation des voyages et le développement de l'infrastructure de transport et des autres infrastructures liées au tourisme; c) la gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) la gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme et e) la valorisation des ressources humaines dans ce secteur. Il est de fait que le Plan ne traite pas de toutes les questions qui concernent le tourisme. [Il porte néanmoins sur les questions auxquelles la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le développement durable du tourisme (Bali, 7-9 décembre 2005) a concentré son attention]. Les actions proposées dans chacun des domaines thématiques précités figurent ci-après.

1. Renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté

16. Le tourisme apporte une contribution importante au développement socioéconomique de nombreux pays de la région en contribuant à l'élargissement de la base économique, à l'accroissement des recettes en devises et à la création d'emplois. Il contribue en outre à la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois et au développement de petites industries.

17. La contribution du tourisme au développement socioéconomique ne peut que se poursuivre et s'accroître, mais s'ils veulent tirer pleinement parti du potentiel du tourisme pour atténuer la pauvreté, les gouvernements devront s'employer à édifier une politique d'appui et un cadre de planification spécialement conçus à cet effet. Les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres acteurs sont encouragés à collaborer pour développer les possibilités qui s'offrent aux pauvres en matière d'emploi et de création d'entreprises. Les mesures pourraient porter notamment sur l'amélioration du produit du travail des pauvres et de leurs capacités et leurs compétences.

Actions proposées

- 1) Développer l'action de sensibilisation nécessaire pour que le développement du tourisme reçoive la priorité dans les stratégies, politiques et plans nationaux ainsi que pour l'allocation de ressources:
 - a) Améliorer les statistiques et indicateurs nationaux du tourisme, y compris les indicateurs d'impact socioéconomique, culturel et environnemental;

- b) Exécuter des études analytiques de l'impact socioéconomique du tourisme;
 - c) Établir des comptes satellites du tourisme;
 - d) Étudier des cas concrets d'initiatives touristiques conçues pour favoriser le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté;
 - e) Organiser des programmes de relations publiques et des activités médiatiques pour une meilleure sensibilisation au rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté.
- 2) Pour assurer le développement durable du tourisme sous tous ses aspects et l'accroissement de sa contribution au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté, il y a lieu de prendre ces mesures ci-après:
- a) Définir les contributions que le tourisme peut apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
 - b) Intégrer le tourisme aux plans nationaux de développement en définissant clairement son rôle dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté;
 - c) Élaborer, pour le tourisme, des plans d'ensemble assortis de stratégies efficaces afin de faire bénéficier les communautés pauvres des bienfaits du tourisme;
 - d) Inscrire le tourisme dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
- 3) Pour faciliter l'accès des communautés pauvres aux avantages procurés par le tourisme, il conviendrait de prendre des mesures ci-après:
- a) Encourager et appuyer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le domaine du tourisme;
 - b) Organiser une action concertée de la part des pouvoirs publics, du secteur privé et autres acteurs pour développer les possibilités d'emplois et de création d'entreprises pour les pauvres;
 - c) Encourager l'utilisation des ressources et services locaux dans des activités liées au tourisme;
 - d) Promouvoir l'artisanat et les arts locaux ainsi que les programmes locaux de divertissement pour accroître les revenus des communautés d'accueil et préserver la culture locale;
 - e) Développer le rôle du tourisme de masse dans la réduction de la pauvreté;
 - f) Assurer la participation de toutes les acteurs concernés à la planification, au développement, à la gestion et à la promotion du tourisme;
 - g) Suivre et évaluer l'impact sur les pauvres des mesures prises dans le domaine du tourisme;

h) Améliorer la qualité du travail des pauvres et leurs capacités et compétences en organisant des activités de formation et de perfectionnement dans le domaine des services touristiques;

i) Renforcer les liaisons en amont avec les communautés pauvres en développant la capacité des organisations commerciales et associations communautaires locales à participer au développement du tourisme local et aux activités associées.

2. Facilitation des voyages et développement de l'infrastructure de transport et des autres infrastructures liées au tourisme

18. Divers facteurs peuvent faciliter ou entraver la croissance du tourisme international. Les obstacles les plus fréquents, qui ont pour effet de limiter le nombre des touristes, ont trait à la délivrance de visas, aux formalités de frontière et aux réglementations douanières. La facilitation des voyages par la réduction de ces obstacles et l'amélioration des formalités de frontière dans le sens de la simplicité et de l'efficacité sont du seul ressort des autorités. Celles-ci pourront être appelées à s'interroger sur les moyens d'ajuster leurs contrôles et leurs exigences pour favoriser le développement du tourisme tout en protégeant les intérêts nationaux importants.

19. Dans de nombreux pays, les insuffisances de l'infrastructure représentent un sérieux obstacle au développement du tourisme. Il importe, en particulier, d'améliorer les divers modes de transport, par air, route et eau, en même temps que les infrastructures touristiques afin de faciliter l'accès aux sites touristiques. Les pouvoirs publics doivent s'employer à créer un environnement favorable à l'investissement du secteur privé et dispenser des incitations pour encourager le développement de l'infrastructure touristique. En outre, les besoins d'infrastructure pour le développement du tourisme doivent être intégrés aux besoins nationaux d'infrastructure et d'investissement.

Actions proposées

- 1) Chaque pays devrait créer un comité ou conseil interministériel, comprenant des représentants de l'industrie touristique, afin de promouvoir le développement coordonné des infrastructures touristiques et de faciliter les voyages grâce à l'amélioration des procédures de délivrance des visas, des formalités de frontière et des réglementations douanières.
- 2) Chaque pays devrait envisager de créer un conseil consultatif, auquel seraient associées les industries du tourisme et de l'aviation, pour étudier les problèmes d'accessibilité sous l'angle de l'harmonisation d'intérêts divergents.
- 3) Grâce aux efforts concertés des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, des mesures spécifiques devraient être prises pour faciliter les déplacements des personnes handicapées.

- 4) Les pays devraient organiser des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires de l'immigration et des douanes en vue d'apporter les changements nécessaires et faire en sorte d'améliorer l'efficacité et la courtoisie du service.
- 5) Les gouvernements devraient affirmer leur attachement à la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure touristique, et ce dans le cadre de plans intégrés ou d'un plan d'ensemble.
- 6) Pour stimuler la participation du secteur privé, les gouvernements devraient notamment s'employer à créer un environnement favorable aux affaires, libéraliser les mesures réglementaires, accorder des incitations aux investissements, élaborer un cadre législatif adéquat et renforcer la capacité du secteur public à négocier avec le secteur privé.
- 7) Il conviendrait d'organiser des ateliers nationaux pour renforcer les capacités des fonctionnaires s'agissant des aspects contractuels et financiers des partenariats public-privé et des techniques de négociation, et pour promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé afin de développer le tourisme et l'infrastructure connexe.

3. Gestion socioculturelle et environnementale du tourisme

20. Le développement rapide du tourisme et l'augmentation du nombre des touristes peuvent avoir des effets à la fois positifs et négatifs pour l'environnement, la société et la culture. À mesure que le tourisme se développe et s'étend à de nouvelles destinations, ses effets négatifs ont tendance à affecter sa durabilité à long terme. Le développement durable du tourisme doit être considéré comme l'essence même du tourisme et être poursuivi sous tous ses aspects et dans tous les pays, le tourisme étant fondé sur la diversité des ressources naturelles, sociales et culturelles qui est, en fait, ce qui attire les touristes.

21. L'application des principes du tourisme durable donnera de meilleurs résultats si elle va de pair avec des initiatives volontaires, une meilleure application des lois et un rôle actif de la société civile. Les actions concertées entre le secteur public, le secteur privé et les autres parties prenantes pour la planification, la coordination et l'exécution des programmes de développement touristique sont à encourager à l'échelon local afin de préserver le patrimoine culturel, de protéger l'environnement et d'assurer une répartition plus équitable des avantages économiques. Des codes déontologiques et de conduite tels que le Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme qui s'applique à toutes les parties prenantes, constituent d'utiles outils pour promouvoir la connaissance et la compréhension des effets environnementaux, économiques et socioculturels du tourisme sur les différents groupes de population, y compris les pauvres.

Actions proposées

- 1) Les considérations socioculturelles et environnementales devraient être intégrées à la planification, à la gestion et à la promotion du tourisme.
- 2) Les effets socioculturels et environnementaux du tourisme devraient être étudiés et évalués avec la participation de tous les acteurs concernés.
- 3) Il conviendrait d'établir des mécanismes pour assurer l'application efficace des lois et règlements relatifs à la conservation de l'environnement naturel et de la biodiversité dans le contexte du développement du tourisme.
- 4) Le potentiel qu'offre le tourisme en tant que «marché» de biens publics tels que la biodiversité, l'environnement, le patrimoine naturel et immobilier et la culture, devrait être inventorié et, selon qu'il convient, exploité.
- 5) Il convient de prendre des mesures pour encourager le secteur privé du tourisme et les autres parties prenantes à appuyer activement la sauvegarde de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources énergétiques et hydrauliques.
- 6) Il convient d'établir des mécanismes pour faciliter l'affectation d'une partie des recettes provenant du tourisme à la préservation du milieu naturel et du patrimoine culturel.
- 7) Les pays devraient organiser des programmes en vue de a) sensibiliser le public et les touristes internationaux à l'importance de la protection et de la conservation de l'environnement et du patrimoine culturel de manière à assurer un tourisme durable et b) renforcer la capacité des communautés locales à gérer les ressources naturelles dans les destinations touristiques.
- 8) Les pays devraient accorder une attention particulière au développement et à la promotion de l'écotourisme et du tourisme culturel.

4. Gestion des crises et des risques dans le domaine du tourisme

22. Ces dernières années, le tourisme a été directement affecté par une série d'incidents imprévus, qui ont eu des répercussions sur la croissance et le développement de ce secteur. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'industrie touristique et le personnel qu'elle emploie directement ou indirectement ont vu s'aggraver leurs incertitudes et leur vulnérabilité par suite d'attaques terroristes, de crises sanitaires et de désastres naturels. Les risques, les interventions et les enseignements tirés soulèvent un certain nombre de questions importantes.

23. Les problèmes à résoudre face à des crises ou à des incidents violents font intervenir la connaissance des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes, l'intervention immédiate, y compris la réduction de l'impact physique et psychologique; la réaction aux spéculations et à la

désinformation, les mesures destinées à rétablir la confiance des touristes et des hommes d'affaires; le comportement à adopter face à la panique et la réponse à apporter aux réactions des autres gouvernements. La capacité d'intervention envisagée sous l'angle de la coordination et des mesures proactives porte sur des problèmes d'ordre plus général qui concernent la protection de l'ensemble des citoyens, des touristes et des milieux d'affaires. Une étroite collaboration s'impose donc avec les institutions, ministères et organisations d'autres secteurs.

24. Étant donné l'accroissement des incertitudes et de la vulnérabilité dans l'industrie touristique, il est recommandé que toutes les parties prenantes accordent une attention approfondie aux différents types de crise et à la gestion des risques connexes au cours des quatre phases ci-après: sensibilisation (réduction des risques), planification (préparation), intervention et relèvement.

25. Si le développement du tourisme peut constituer un moyen d'intervention dans le processus de réduction de la pauvreté, les catastrophes et crises récentes ont montré qu'il serait très risqué de compter uniquement sur le tourisme pour atténuer la pauvreté. Il est donc nécessaire que les institutions et ministères de secteurs autres que le tourisme apportent leur concours à des programmes plus larges de réduction de la pauvreté tout en assurant la liaison avec le secteur du tourisme. Cette approche élargie permettra de réduire au minimum certains des risques associés au tourisme en tant que source d'emploi et de revenus.

Actions proposées

1) Phase de sensibilisation (réduction des risques):

a) Les organismes officiels compétents en matière de tourisme devraient évaluer les programmes existants de gestion et de contrôle des crises; les risques inhérents à certaines destinations particulières, l'infrastructure disponible, les ressources et les politiques et processus;

b) Les organismes officiels compétents devraient élaborer des programmes tendant à: a) créer une plus grande sensibilisation aux crises dans le secteur du tourisme et b) renforcer les techniques de gestion préventive.

2) Phase de planification (préparation):

a) Les organismes officiels compétents devraient évaluer les risques auxquels ils sont exposés et élaborer des plans stratégiques, tactiques et de communication;

b) Les organismes officiels compétents devraient disposer d'un programme de préparation à la gestion des crises et de moyens budgétaires suffisants;

c) Un réseau de centres nationaux et régionaux de gestion des crises atteignant le tourisme pourrait être mis en place pour gérer les relations médiatiques, le flux de l'information et les autres formes de communication pendant les phases d'intervention et de relèvement;

d) Un réseau de communication devrait être créé entre les centres de gestion des crises dont on envisage la création afin d'établir des liens entre les responsables du tourisme des secteurs public et privé et les associations nationales et régionales et autres organismes compétents afin d'assurer l'information suivie des consommateurs, des médias et des pouvoirs publics et éventuellement servir de mécanisme d'alerte rapide en cas de crise;

e) Les organismes officiels appropriés devraient disposer d'une capacité permanente leur permettant de démentir ou de préciser efficacement les informations négatives données au sujet des voyages.

3) Phase d'intervention, notamment premiers secours durant l'incident et immédiatement après:

a) Les organismes officiels compétents devraient appliquer des plans d'urgence efficaces pour aider à prévenir les atteintes à la vie et à la propriété et être chargés d'informer et de rassurer les parties prenantes et le public;

b) Les organismes officiels compétents devraient créer un centre médiatique chargé de diffuser des renseignements exacts sur la situation à une destination touristique particulière. L'information pourrait avoir, entre autres objectifs, de rétablir des conditions normales pour le tourisme tout en prévoyant le temps nécessaire pour le relèvement. Le personnel de ce centre devrait comprendre une personne particulièrement compétente en matière de relations publiques et de campagnes médiatiques et possédant l'autorité nécessaire pour faire des déclarations au nom de la destination touchée et des organismes concernés. Le centre devrait être en mesure d'évaluer les réactions de public face à la situation à une destination touristique particulière.

4) Phase de relèvement à long terme:

a) Il conviendrait de reconnaître l'importance du marché touristique national et d'en tenir compte dans les plans de relèvement afin de réduire au minimum les répercussions qu'aurait une baisse de fréquentation des touristes internationaux;

b) Les organismes officiels responsables du tourisme et le secteur privé devraient conjuguer leur action pour lancer des campagnes médiatiques ambitieuses et montrer que l'activité touristique a retrouvé son cours normal;

c) Les organismes officiels compétents, en collaboration avec le secteur privé, pourraient élaborer des programmes promotionnels en faveur du relèvement, y compris l'organisation de visites de familiarisation à l'intention de journalistes et de voyageurs;

d) Les organismes officiels qui ont un rôle à jouer dans le système de gestion de crise devraient être en mesure d'évaluer l'efficacité du système en fonction de i) la rapidité à laquelle l'activité touristique reprend ou se poursuit au rythme normal à une destination donnée; ii) la mesure dans laquelle les entreprises retrouvent leur niveau d'activité d'avant la crise et iii) les progrès réalisés dans la résistance aux crises constatés depuis la crise.

- 5) Les pays devraient envisager les moyens de réduire les risques auxquels sont exposées les personnes employées directement et indirectement dans le tourisme, notamment celles qui comptent sur le tourisme comme seul moyen d'atténuer la pauvreté.

5. Valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme

26. Les taux de croissance rapide enregistrés dans ce secteur ont un effet direct sur l'emploi, qui se traduit par une demande de personnel qualifié possédant des compétences spécifiques et de moyens de formation et d'éducation. La nécessité de former du personnel pour les divers secteurs de l'industrie touristique est largement reconnue en Asie et dans le Pacifique. Au nombre des problèmes à traiter figurent notamment a) la pénurie de ressources humaines qualifiées; b) les insuffisances de l'infrastructure de formation touristique et le manque d'instructeurs et de professeurs qualifiés; c) le peu d'attention accordé aux conditions de travail dans le secteur du tourisme et d) le besoin constant de stratégies et politiques nationales à long terme pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme. La nécessité permanente de former du personnel capable de fournir des services efficaces dans le domaine du tourisme porte à recommander le renforcement des actions de partenariat et de réseautage à l'appui de l'éducation et de la formation touristiques.

Actions proposées

- 1) Effectuer une étude des besoins actuels et futurs de formation dans le secteur du tourisme.
- 2) Élaborer un plan national de formation en matière de tourisme.
- 3) Chaque pays devrait envisager de créer un comité national de formation touristique comprenant des représentants des pouvoirs publics, des instituts de formation et du secteur du tourisme.
- 4) Chaque pays devrait envisager de participer activement aux travaux du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques de la CESAP (APETIT).

D. Exécution, calendrier et suivi

27. La coordination et la coopération sont des facteurs essentiels de la bonne application des politiques, plans et programmes de promotion du développement durable du tourisme à l'échelon national.

28. Les gouvernements doivent fixer des objectifs explicites et élaborer des stratégies d'exécution à l'échelon national pour donner suite aux propositions figurant dans le Plan d'action. En encourageant la participation du secteur privé au processus d'exécution, on découvrira des possibilités de complémentarité dans l'exploitation de l'expérience et des connaissances acquises et des ressources disponibles.

29. Le calendrier d'exécution du Plan d'action commence par l'approbation du Plan par la Commission à sa soixante-deuxième session, en avril 2006, et se poursuit jusqu'à 2012.

30. Des rapports d'activités détaillés seront présentés tous les deux ans au Comité de la gestion de la mondialisation (Partie I: commerce international et investissements, infrastructure et facilitation des transports et tourisme). Pour la présentation de ces rapports, les pays seront invités à informer le Comité des progrès réalisés sur le plan national. On procédera également à l'établissement d'un rapport d'ensemble sur les activités et produits résultant du Programme d'action régional.

E. Stratégies de mobilisation des ressources

31. Il faudra mobiliser des ressources traditionnelles et non traditionnelles pour la mise en œuvre des propositions d'action aux niveaux national et régional. Nombre de pays devront s'employer à mobiliser l'épargne intérieure, et cet effort encouragera les donateurs potentiels tant nationaux qu'internationaux à apporter leurs concours.

32. Le secteur du tourisme génère – ou possède le potentiel voulu pour générer – d'importants revenus provenant du secteur privé par le biais notamment de dépenses diverses, de l'impôt sur le revenu et d'autres impôts. Il faudrait étudier la mesure dans laquelle ces revenus pourraient être réinvestis dans le même secteur, ce qui représenterait une source de fonds appréciable.

33. Le secteur privé peut jouer un rôle important dans le partage de données d'expérience et l'apport de ressources financières et devrait être encouragé à participer à une large gamme de projets. Comme l'indique le Plan, le développement de marchés pour la biodiversité, l'environnement, le patrimoine naturel et immobilier et la culture peut assurer des ressources pour la conservation et la protection.

34. La région de l'Asie et du Pacifique possède déjà un important capital de compétences et d'expérience qui peut être employé pour renforcer les capacités nationales de développement du tourisme durable. La coopération technique entre pays en développement pourrait permettre la mise en commun d'une bonne partie de ces ressources. Les connaissances techniques disponibles dans les instituts membres du Réseau Asie-Pacifique des instituts d'éducation et de formation touristiques (APETIT) peuvent être pleinement utilisées pour la mise en œuvre du Plan.

35. Le secteur du tourisme de nombreux pays aura besoin d'une assistance substantielle provenant des ressources nationales, de l'appui des secteurs public et privé et de l'aide d'organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux ainsi que de gouvernements donateurs. Parmi les pays qui ont le plus besoin de cette aide figurent ceux qui sont classés dans les catégories des pays les moins avancés, des pays sans littoral ou pays insulaires en développement et des économies en transition.

36. Les institutions et pays donateurs intéressés devraient faire en sorte d'accorder une assistance financière et technique aux programmes et projets qui relèvent du Plan d'action.

II. PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME (2006-2012)

37. Le Programme d'action régional a été élaboré pour appuyer et compléter les initiatives prises à l'échelon national dans le cadre du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique – phase II (2006-2012). Il s'articule autour des cinq grands thèmes du Plan, à savoir: a) renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; b) facilitation des voyages et développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au tourisme; c) gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; d) gestion des crises et des risques dans le secteur du tourisme; et e) valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

38. Le programme est conçu pour être «axé sur les résultats» et à ce titre il s'appuie largement sur un «cadre logique». Chaque sous-programme comporte les rubriques ci-après: objectif, réalisations escomptées, activités et indicateurs de succès. Les «activités» concernent les activités, actions ou produits des organisations appuyant la mise en œuvre de la deuxième phase du Plan d'action. Les «réalisations escomptées» ont trait au renforcement des capacités, aux connaissances imparties, à l'amélioration des compétences et à la création de réseaux résultant des mesures prises par les organisations et relevant de leur gestion, et les «objectifs» correspondent à ce que les principales parties prenantes peuvent accomplir grâce aux progrès réalisés dans les domaines précités. Les «indicateurs de succès» correspondent aux résultats obtenus par les organisations.

39. Toutes les institutions intéressées des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les organismes d'assistance au développement et organisations non gouvernementales et autres travaillant dans le domaine du tourisme sont invités à contribuer à l'exécution du Programme d'action régional. L'on reconnaît que pour son efficacité, il importe que tous ces organismes et institutions collaborent et coordonnent leur action. À cet effet, ils sont encouragés à organiser, à l'occasion d'autres réunions sur le tourisme, des réunions interinstitutions qui leur permettraient d'examiner les préoccupations régionales relatives au développement durable du tourisme et de se tenir informés de l'exécution du Programme. Ces réunions interinstitutions donneraient également la possibilité d'affiner le Programme d'action régional selon les besoins afin que ses activités et produits soient toujours en rapport avec les besoins prioritaires des pays.

Thème 1. Accroître le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté

Introduction

Le tourisme joue un rôle important dans le développement socio-économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rôle peut s'accroître sensiblement grâce à une meilleure compréhension des corrélations entre le tourisme, le développement, et la réduction de la pauvreté; à l'introduction ou l'amélioration de la politique environnementale dans ce secteur et à la mise en œuvre de programmes et projets touristiques appropriés.

Objectif

Accroître le rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté.

Réalisation escomptée

Des progrès dans les domaines suivants: a) compréhension des corrélations entre le développement du tourisme et la réduction de la pauvreté; b) capacité d'améliorer l'environnement de la prise de décision dans ce secteur et c) capacité des décideurs et autres acteurs de mettre en œuvre des programmes et projets appropriés dans le domaine du tourisme.

Activités

- 1) Études analytiques sur les corrélations et les mécanismes de transmission entre le tourisme de masse et la réduction de la pauvreté ainsi qu'entre des interventions ciblées et la réduction de la pauvreté.
- 2) Contribution du tourisme à la réalisation des objectifs et cibles du Millénaire pour le développement.
- 3) Élaboration d'indicateurs et de directives sur la mesure de la contribution du tourisme à la réduction de la pauvreté.
- 4) Documentation d'études de cas et de pratiques performantes sur l'utilisation du tourisme comme point de départ du processus de réduction de la pauvreté.
- 5) Diffusions des principaux résultats des études, indicateurs et directives précités dans des publications et sur l'Internet, action de plaidoyer et de dialogue, réseautage des connaissances, services de formation et services consultatifs.
- 6) Facilitation d'initiatives sous-régionales tendant à promouvoir simultanément le tourisme dans plusieurs pays voisins les uns des autres.
- 7) Promotion du tourisme axé sur la pauvreté le long des grands corridors de transport, notamment la Route d'Asie et, pour le tourisme ferroviaire, le Chemin de fer transasiatique. Les mesures prises seraient axées sur un élargissement géographique de l'emploi, notamment vers les régions rurales et éloignées situées à l'écart des grands centres d'activité économique et où les possibilités de développement économique risquent d'être limitées, par exemple centres de service routier, aires routières communautaires tels que dhabas et michi-no-eki et autres aménagements le long des routes.
- 8) Activités de renforcement des capacités, y compris colloques permettant le partage de données d'expérience et de pratiques performantes de nature à accroître la contribution du tourisme à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Indicateur de succès

Les pays organisent des programmes et projets touristiques qui peuvent contribuer efficacement au développement socioéconomique général et à la réduction de la pauvreté.

Thème 2. Facilitation des voyages et développement d'autres infrastructures touristiques

Introduction

L'existence de moyens de transport et autres éléments d'infrastructure touristique sûrs, commodes et économiques représente un facteur clef du succès du tourisme. Dans de nombreux de l'Asie et du Pacifique, l'insuffisance des infrastructures demeure un obstacle sérieux au développement du tourisme. Une infrastructure qui ne répond pas comme il convient aux besoins des personnes handicapées, y compris les enfants en bas âge et les personnes âgées exclut de nombreuses destinations de ce marché prometteur. Les procédures de délivrance des visas et les formalités de frontière ont également un effet direct sur le nombre des arrivés de touristes. Pour développer plus avant le tourisme, les pays doivent assurer une infrastructure adéquate et faire en sorte que les procédures de délivrance des visas et les formalités de frontière soient plus simples et plus efficaces.

Objectifs

- 1) Améliorer les procédures de délivrance des visas, et de passage des frontières et les formalités douanières et sécuritaires.
- 2) Renforcer les capacités nationales de facilitation des voyages grâce au développement coordonné de l'infrastructure touristique.
- 3) Améliorer l'accès des personnes handicapées aux activités associées au tourisme.
- 4) Développer l'infrastructure physique dans l'intérêt commun des touristes, des voyageurs et les communautés locales.

Réalisation escomptée

Sensibilisation accrue des décideurs aux obstacles physiques et autres aux voyages et au tourisme, et élaboration de politiques pour l'élimination de ces obstacles; renforcement des capacités à développer l'infrastructure physique touristique et amélioration de l'infrastructure physique a l'intention des communautés locales.

Actions

- 1) Identification des possibilités d'améliorer les formalités de délivrance des visas et le franchissement des frontières à l'intention des touristes et des voyageurs.

- 2) Directives et documents sur les pratiques performantes en matière de facilitation des mouvements transfrontières dans le cadre du tourisme, y compris l'application des technologies de l'information.
- 3) Identification des améliorations à apporter à l'infrastructure et aux services régionaux de transport en vue de faciliter l'accès des voyageurs et des touristes.
- 4) Directives et études de cas sur le développement de l'infrastructure physique dans l'intérêt commun des touristes, des voyageurs et des communautés locales.
- 5) Promotion d'un tourisme sans obstacles pour les personnes handicapées.
- 6) Diffusion des principaux résultats obtenus et des activités de renforcement des capacités dans les domaines précités.

Indicateurs de succès

- 1) Les pays lancent des projets de développement de l'infrastructure touristique.
- 2) Les pays s'emploient à améliorer leurs installations pour un tourisme sans obstacles à l'intention des personnes handicapées.
- 3) Les pays adoptent des procédures simplifiées pour la délivrance des visas, les formalités de frontière et la réglementation douanière.

Thème 3. Gestion socioculturelle et environnementale du tourisme

Introduction

Si le tourisme peut être un utile instrument pour la préservation de l'environnement naturel et du patrimoine culturel, en l'absence d'une gestion rationnelle il peut également avoir des effets socioculturels et environnementaux néfastes. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la capacité des pays à réduire au minimum les effets défavorables du tourisme tout en élargissant son rôle positif en matière de développement.

Objectif

Renforcer les capacités des pays à gérer les incidences socioculturelles et environnementales du tourisme et à accroître son rôle positif dans le développement.

Réalisation escomptée

Augmentation de la capacité à mettre en œuvre des programmes permettant de gérer efficacement les aspects socioculturels et environnementaux défavorables du tourisme et à accroître le rôle positif de ce dernier dans le développement.

Actions

- 1) Promouvoir le tourisme en tant que moyen de créer «des marchés» pour certains biens publics tels que la biodiversité, l'environnement, le patrimoine naturel et immobilier et la culture.
- 2) Rechercher les moyens de financer la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine culturel dans les sites touristiques, notamment en transférant à cet effet des recettes procurées par le tourisme au secteur public et au secteur privé.
- 3) Promouvoir l'utilisation durable et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques dans l'industrie touristique.
- 4) Promouvoir des partenariats public-privé pour la gestion socioculturelle et environnementale du tourisme.
- 5) Promouvoir les responsabilités sociales des entreprises et des codes de pratique dans le secteur du tourisme.
- 6) Diffuser les principaux résultats obtenus grâce aux mesures précitées, notamment en matière de renforcement des capacités.

Indicateur de succès

Les pays intègrent les considérations socioculturelles et environnementales dans la planification et le développement du tourisme et organisent des programmes conçus pour gérer des effets défavorables du tourisme sur l'environnement naturel, la culture et la société civile et pour accroître le rôle positif du tourisme.

Thème 4. Gestion des crises et des risques dans le tourisme

Introduction

Ces dernières années, l'industrie touristique a été gravement affectée par des incidents violents, des crises sanitaires et des désastres naturels. Ces incidents ont eu sur le tourisme un impact énorme et ont engendré l'inquiétude et l'incertitude générales chez les voyageurs potentiels. De nombreux pays de l'Asie et du Pacifique ont connu une réduction brutale des arrivées de touristes en même temps que des pertes d'emplois liées au tourisme et une diminution de leurs recettes en devises. Il est urgent de renforcer la capacité des pays à gérer les crises et les risques qui affectent le secteur du tourisme ainsi que ceux qu'il emploie directement et indirectement.

Objectif

Accroître la capacité des pays à gérer les crises et les risques qui affectent le secteur du tourisme et les personnes qu'il emploie directement et indirectement.

Réalisation escomptée

Renforcement de la capacité à gérer efficacement les crises et les risques qui affectent le secteur du tourisme et les personnes qu'il emploie directement et indirectement.

Actions

- 1) Revoir et améliorer les directives et manuels sur la gestion des crises et des risques dans l'industrie touristique.
- 2) Rédiger des documents sur des études de cas et des pratiques performantes en matière de gestion des crises et des risques dans l'industrie touristique.
- 3) Effectuer des analyses et des études de cas sur les moyens de réduire au minimum les risques associés au tourisme pour l'emploi et le revenu des groupes pauvres de la collectivité.
- 4) Diffuser les principaux résultats obtenus grâce aux activités précitées, notamment pour le renforcement des capacités.

Indicateur de succès

- 1) Les organismes officiels et entreprises travaillant dans le domaine du tourisme prennent des mesures systématiques de gestion des crises, y compris l'élaboration d'un plan de gestion des crises et le renforcement des mesures de sécurité et de la formation en matière de sécurité.
- 2) Les pays prennent des mesures spécifiques pour faciliter la gestion des risques auxquels sont exposées les personnes qui travaillent directement ou indirectement pour l'industrie touristique.

Thème 5. Valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme grâce au réseautage régional

Introduction

La disponibilité de personnel formé et qualifié est un élément crucial du succès et de la durabilité à long terme d'une destination touristique. Il est urgent, vu la croissance rapide du tourisme de former le personnel nécessaire dans les différents secteurs de l'industrie touristique. Certains des obstacles et problèmes que cela pose seront plus aisément surmontés s'il existe une étroite coopération entre les pays de la région, chacun d'entre eux possédant certains points forts et une expérience qui peuvent utilement être partagés avec d'autres pays.

Objectif

Promouvoir la coopération régionale pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Réalisation escomptée

La coopération se développe entre les pays de la région pour la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme grâce au Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT).

Actions

- 1) Diffuser des renseignements sur l'éducation et la formation touristiques grâce au site Web et au bulletin d'information du Réseau et établir a) un répertoire des spécialistes du Réseau, b) un répertoire des échanges d'étudiants et de personnel, c) un inventaire des priorités en matière de recherche et d) un récapitulatif des bourses offertes par les instituts membres du Réseau.
- 2) Former a) des fonctionnaires du tourisme, b) des moniteurs et formateurs pour les instituts de formation et d'éducation touristique et c) le personnel de l'industrie touristique et des services consultatifs en utilisant les ressources disponibles dans les instituts membres du Réseau.
- 3) Organiser des colloques pour examiner des questions précises concernant la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Indicateurs de succès

- 1) Augmentation du nombre de membres du Réseau
- 2) Nombre de pays participant aux activités de coopération du réseau.

III. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA RÉUNION

40. La réunion est invitée à examiner le projet de Plan d'action pour le développement durable du tourisme en Asie et dans le Pacifique, phase II (2006-2012), y compris le projet de Programme d'action régional, à y suggérer des modifications s'il y a lieu, et à adopter le Plan pour qu'il soit soumis à la Commission à sa soixante-deuxième session, en avril 2006.

- - - - -